



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

Préfecture
Cabinet de la Préfète
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

☎ : 02.48.67.34.27

Affaire suivie par Sarah ZAÏDI
Courriel: sarah.zaidi@cher.gouv.fr

Bourges, le 24 mars 2017

La Préfète du Cher

à

Mesdames et Messieurs les maires du département du Cher
(en communication à Monsieur le sous-préfet de Saint-Amand-Montrond et
Monsieur le sous-préfet de Vierzon)

OBJET : Journée nationale du souvenir des victimes civiles et des héros de la déportation.
P.J : 1 programme + le message.

L'hommage traditionnel que la France rend chaque année aux victimes et héros de la déportation aura lieu le **dimanche 30 avril 2017**.

Je vous serai obligée de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soient organisées dans votre commune des manifestations officielles devant le monument aux morts en présence des autorités civiles et militaires avec la participation des associations de déportés internés, résistants et leurs familles et de toutes les associations d'anciens combattants et victimes de guerre.

Je vous demanderai de donner le plus large retentissement à ces manifestations pour que la population, et en particulier la jeunesse, assiste nombreuse à cet hommage national. C'est pourquoi je vous fais parvenir avec ce courrier le message commun des associations de déportés qui devra être lu lors de la cérémonie.

Les bâtiments devront être pavoisés aux couleurs nationales et une minute de silence et de recueillement sera observée au moment des manifestations sportives se déroulant ce jour.

Pour la Préfète et par délégation,
La chef du BREC,

Orane BARBIER

